

**COMMUNE DE SOLLIES-VILLE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Nombre de Conseillers :</b>	L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre à 18h30
<b>En exercice : 19</b>	Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Nicolas GERARDIN, Maire
<b>Présents : 15</b>	Date de convocation du Conseil Municipal : 22/09/2023
<b>Votants : 18</b>	<b>Présents :</b> Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Madame CHUI TI SING Liliane, Monsieur SABRIÉ Alain, Madame COURANT M-Christine, Monsieur VINCENT Alain, Monsieur NOIROT Michel, Madame MASSUCCO Isabelle, Madame VIVES Marie-Christine, Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques, Madame VIAENE Nathalie, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur OLIVIERI Paul, Madame RUSSEL Delphine.
<b>OBJET :</b>	<b>Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :</b> Monsieur FRANCESCHI Alain à Monsieur NOIROT Michel, Monsieur CASTEL Roger à Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur CODOGNO Jean-Michel à Monsieur OLIVIERI Paul.
<b>Dénomination de voies</b>	<b>Absent(s) excusé(s) :</b> Madame ADROVER Isabelle.
<b>N° 34/2023</b>	<b>Secrétaire de séance :</b> Madame VIAENE Nathalie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations n° 33/2007, 58/2010, 66/2012 et 34/2013 par lesquelles le Conseil Municipal a décidé la dénomination officielle des rues, routes, places et impasses de la commune ainsi que la délibération n° 30/2022 qui a dénommé les parkings publics.

Il propose d'y apporter les deux modifications ci-après :

- Ajout de l'**impasse de la Clairière** (de l'intersection avec la route des Combes jusqu'à l'aire de retournement située au bout du lotissement La Clairière).
- Remplacement de « la Burlière » (du platane à la route des Selves) dénommée par délibération n° 33/2007 du 30 mars 2007 par la dénomination « **route de la Burlière** » (du platane à la route des Selves).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** que ces impasse et voie reçoivent les deux dénominations officielles proposées ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville,  
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,  
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Préfecture le **29 SEP. 2023**

- de la publication le **29 SEP. 2023**